

## La santé au travail des territoriaux en 2005

### **Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005**

**La santé au travail et la prévention des risques professionnels sont des thèmes majeurs dans la gestion des ressources humaines des collectivités et établissements publics territoriaux.**

**L'observation des motifs d'absence montre que les absences pour raison de santé sont les plus longues pour les personnels titulaires ou non titulaires. En 2005, on observe pour la première fois une diminution du nombre moyen de journées d'absence pour maladie et longue maladie. Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont stables.**

**Une autre constante depuis 2001, les absences pour raison de santé augmentent avec la taille de la collectivité.**

**La synthèse des rapports au CTP précise pour la première fois le nombre d'accidents de travail selon la filière et le cadre d'emplois. Elle permet également d'évaluer la production de documents de prévention par collectivité. Dès lors, on constate que les agents relevant des filières incendie et secours, technique et police municipale se démarquent comme étant les plus exposés aux accidents de service.**

**Autre constat, 10% des collectivités ont élaboré au moins un document de prévention au cours de l'année 2005. Le nombre de collectivités ayant réalisé au moins un document de prévention augmente avec la taille de la collectivité.**

**Les autres synthèses nationales des rapports au CTP sont disponibles sur [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)**

## Une diminution des absences pour «risques de santé» pour les non titulaires

Les absences pour raison de santé demeurent le principal motif d'absence des personnels qu'ils soient titulaires ou non titulaires. En 2005, ils représentent en moyenne 21,1 journées d'absence par agent titulaire et 9 journées d'absence pour les non titulaires. Les titulaires sont davantage absents pour maladie, en baisse depuis 2001, et longue maladie, stable depuis 2003. Les congés de longue maladie incluent les maladies de longue durée et les graves maladies, ils sont fortement réglementés aussi bien dans les maladies concernées que dans la durée de congés. Les non titulaires sont davantage absents pour maladie ordinaire, en moyenne 6,8 journées d'absence par agent, moyenne en baisse depuis 2003.

Il est reconnu que le nombre d'absences et leurs durées moyennes augmentent avec l'âge, ce qui peut expliquer la différence du nombre moyen de journée d'absence pour raison de santé selon le statut et la structure hiérarchique. En 2003, les titulaires sont 27% à avoir plus de 50 ans, les non titulaires sont eux 19%.

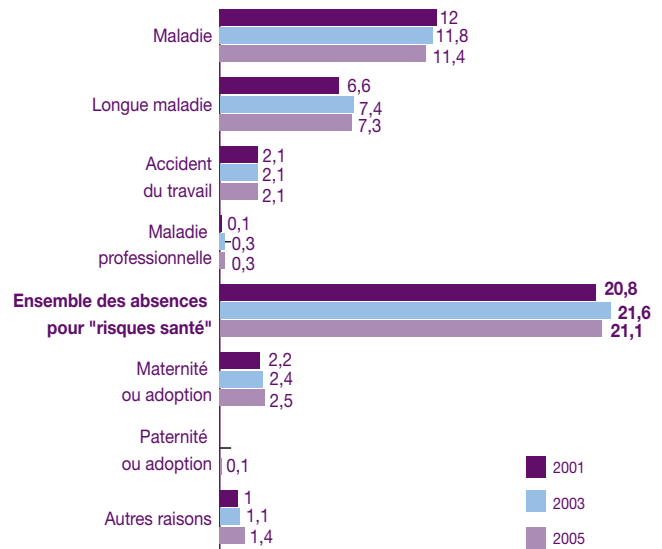
A titre de comparaison, dans la fonction publique d'Etat, le rapport annuel de la DGAFP\* fait état, pour l'année 2003, de 13 jours de congés pour raison de santé par agent titulaire ou non titulaire. Les collectivités territoriales nous ont déclaré en 2005 19,4 jours d'absence pour raison de santé par agent (19,8 jours en 2003). La structure hiérarchique de la fonction publique territoriale, constituée principalement de catégories C sur des postes de manutention, explique, de par la pénibilité du travail combinée au vieillissement des agents titulaires, cette différence de durée d'absence.

A noter : La durée moyenne des congés de paternité ou adoption est identique pour les titulaires et les non titulaires : 0,1 jour par agent. Les bénéficiaires sont les pères d'enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2002. Le congé de paternité est de 11 jours consécutifs et de 18 jours en cas de naissance multiple.

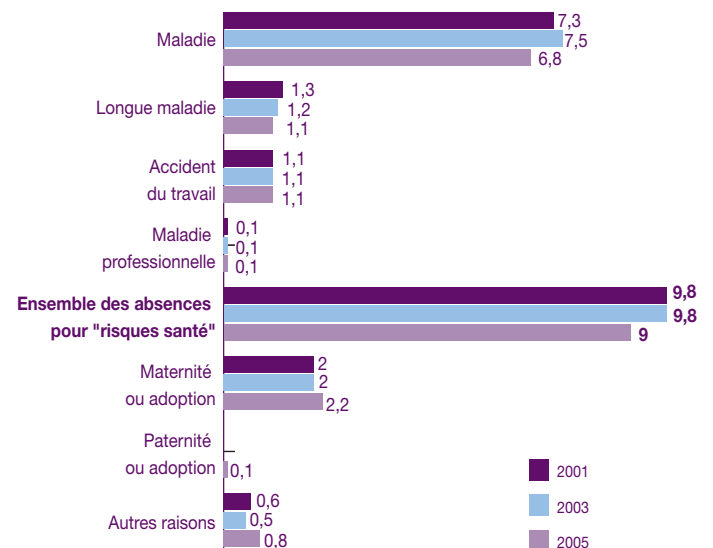
\* Source : *Fonction publique : fait et chiffres. Rapport annuel Fonction publique 2005-2006*. DGAFP. Ed : La documentation Française. Paris 2006.

\*\* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; les autres motifs sont eux décomptés en jours ouvrés. Les autres motifs d'absence comprennent les formations personnelles (pour 2001 et 2003) et les autorisations d'absence pour événements familiaux, fonction élective ou participation au comité des oeuvres sociales

**Nombre moyen de journées d'absence\* \*  
par agent TITULAIRE et par motif,  
Évolution dans le temps (2005 / 2003 / 2001)  
(Hors journées de grève et absences syndicales)**



**Nombre moyen de journées d'absence\*\*  
par agent NON TITULAIRES et par motif,  
Évolution dans le temps (2005 / 2003 / 2001)  
(Hors journées de grève et absences syndicales)**



### Nombre moyen de journées d'absence pour « risque de santé » par statut et par type d'employeur pour l'année 2005

	Ensemble des absences pour "risques santé"	
	T	NT
Régions	13,3	8,2
Départements	16,5	8,2
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	15,7	3,8
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	18,2	6,4
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	19,9	6,9
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	22,3	8,3
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	23,6	11,0
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	25,6	12,6
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	26,9	13,4
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	25,9	11,1
<i>Ensemble des communes et étab. communaux</i>	22,9	9,6
SDIS	14,2	3,1
Communautés urbaines	24,7	9,1
Communautés d'agglomérations / SAN	19,2	7,3
Communautés de communes	15,8	5,9
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	14,3	5,4
OPHLM	24,1	16,9
Centres de gestion et CNFPT	17,7	5,0
<b>Ensemble des collectivités (en 2005)</b>	<b>21,1</b>	<b>9,0</b>
Ensemble des collectivités (en 2003)	21,6	9,8

Les agents titulaires et non titulaires des Services Départementaux d'Incendie et Secours ont en moyenne des durées plus faibles d'absence par agent pour maladie ou longue maladie. En revanche les titulaires travaillant dans les SDIS sont plus longtemps absents pour accident de travail : en moyenne 3,6 jours par agent titulaire travaillant dans les SDIS et 2,1 pour l'ensemble des employeurs.

Il est à noter que plus la taille de la collectivité augmente, plus la durée d'absence pour risque de santé est longue.

Note de lecture : En 2005, dans les conseils régionaux, le nombre moyen de journées d'absence pour risque de santé par agent TITULAIRE est de 13,3. C'est en moyenne 7,8 jours en moins que l'ensemble des titulaires absents pour raison de santé tous employeurs confondus.

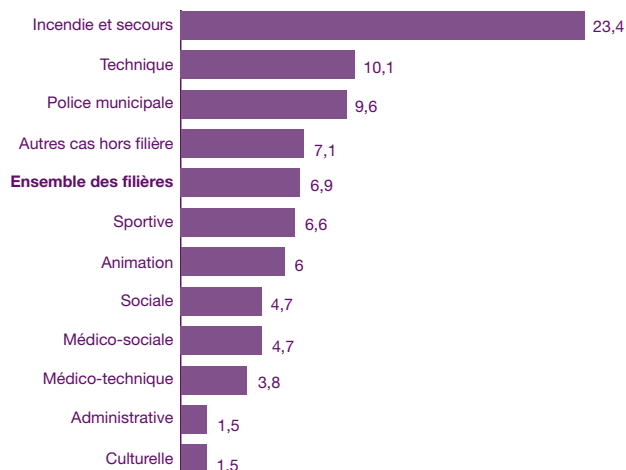
## Risques professionnels et actions de prévention

Les absences pour accident de travail peuvent être des accidents de service ou des accidents de trajet. Les accidents de service sont les plus répandus, notamment dans la filière incendie et secours où le nombre d'accidents pour 100 agents est de 23,4. Le nombre d'accidents de service toutes filières confondues est de 6,9 pour 100 agents. Les agents en service dans les filières technique et police municipale sont également les plus exposés à un environnement à risque : 10,1 accidents pour 100 agents de la filière technique et 9,6 pour 100 agents de la filière police municipale.

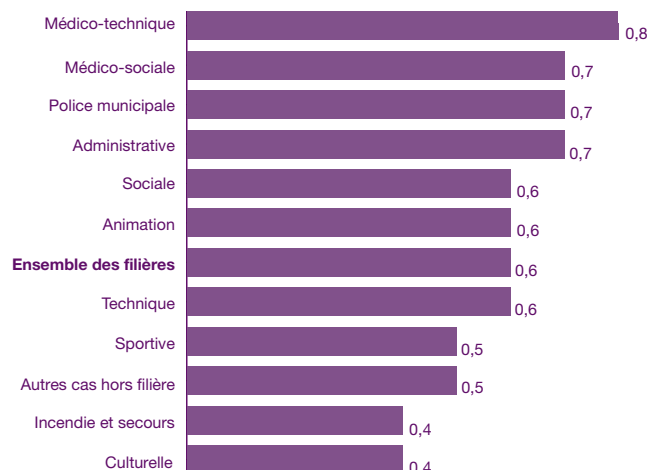
Les filières présentent moins de disparités face aux accidents de trajet, entre 0,8 et 0,4 accidents pour 100 agents. Les agents de la filière médico-technique sont les plus touchés par les accidents de trajet, notamment le cadre d'emplois d'aide médico-technique, suivi de la filière médico-sociale (cadre d'emplois de rééducateur) et de la filière police municipale.

Il est à noter que la filière incendie et secours est la moins touchée par les accidents de trajet.

**Nombre d'accidents de service pour 100 agents par filière en 2005**



**Nombre d'accidents de trajet pour 100 agents par filière en 2005**



## % des collectivités qui ont élaboré en 2005 un ...

18 199 documents de prévention ont été produits durant l'année 2005 par 4 662 collectivités. 10% des collectivités ont élaboré au moins un document de prévention. Le nombre de collectivités ayant réalisé au moins un document de prévention augmente avec leur taille.

10% des collectivités ont élaboré un document unique de l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016) et 9% de leurs services de médecine professionnelle et préventive ont produit un rapport du médecin de prévention (art 26 du décret n°85-603).

Note de lecture : 57% des régions ont produit au moins 1 document de prévention dans l'année 2005.

En 2005, 41% de l'ensemble des régions ont élaboré un programme annuel d'action de prévention (art44 du décret n°85-603).

	% des collectivités qui ont produit au moins 1 document de prévention	Programme annuel d'actions de prévention (art.44 du décret n°85-603)	Rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels (art. 40 du décret n°85-603)	Rapport du médecin de prévention (art.26 du décret n°85-603)	Fiches des risques professionnels établies par le médecin (art.14.1 du décret n°85-603)	Document unique de l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016)
Régions	57	41	21	62	26	36
Départements	59	45	21	84	35	29
Com. et étab. communaux :						
de moins de 1 000 hab.	6	4	3	5	4	8
de 1 000 à 3 500 hab.	12	10	7	11	7	12
de 3 500 à 5 000 hab.	20	17	11	22	12	15
de 5 000 à 10 000 hab.	24	13	11	27	13	21
de 10 000 à 20 000 hab.	33	24	17	32	14	23
de 20 000 à 50 000 hab.	38	30	21	43	20	21
de 50 000 à 100 000 hab.	43	36	29	50	28	27
de plus de 100 000 hab.	44	37	37	53	31	37
SDIS	43	37	28	22	15	30
Communautés urbaines	59	59	44	74	59	37
Communautés d'agglomérations / SAN	33	26	12	40	18	17
Communautés de communes	8	6	6	7	5	10
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	7	6	4	5	4	7
OPHLM	33	27	14	32	23	45
Centres de gestion et CNFPT	15	12	17	25	14	21
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

## Pour en savoir plus...

– À paraître – *Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005*

Centre National de la Fonction Publique Territoriale : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale – Direction générale des collectivités locales : Département des études et des statistiques locales.

## Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter). A partir des bilans au 31 décembre 2005, 19 813 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 16 953 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 32 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

### Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Place Beauvau – 75008 Paris – tél : 01 53 43 84 10 – télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par :

### Centre National de la Fonction Publique Territoriale

#### Observatoire de la fonction publique territoriale

10/12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – tél : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

### Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Direction générale des collectivités locales

#### Département des études et des statistiques locales

2, place des Saussaies – 75008 Paris – tél. : 01 49 27 31 87 – télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale

Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteurs : Natacha Devriendt, Nadia Rustand



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

www.observatoire.cnfpt.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10-12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – Tél. : 01 55 27 42 12 – Fax : 01 55 27 42 28 – www.cnfpt.fr